de leur faciliter les constitutions d'indemnités de vie chère en faveur de leurs employés.

Vous n'ignorez pas mes démarches à l'occasion du transport et des réquisitions de nos vins, des primes aux destructeurs de sangliers, des indemnités de vie chère aux petits pensionnés de l'Etat et des compagnies de chemin de fer, du paiement trop longtemps différé des indemnités dues aux victimes des incendies de nos forêts, etc.

A propos de ces incendies, peut-être quelques-uns d'entre vous se souviennent-ils encore que c'est sur mon rapport que fut votée par la Chambre la proposition de loi sur les chemins forestiers des Maures et de l'Estérel. Cette loi qui a subi les vicissitudes depuis 1870 où ses premières dispositions furent adoptées, est actuellement devant le Sénat. Les résistances de la Commission d'un côté et l'obligation du ministère de l'agriculture de l'autre en ont jusqu'ici retardé le vote définitif. Il y a tout lieu d'espérer, et mes efforts incessants n'ont pas été, puis-je dire, étrangers à ce résultat, qu'enfin cette loi sera votée avant peu de temps.

Vous avez maintenant sous les yeux, mes chers compatriotes, sinon dans leurs détails, du moins dans leur ensemble, tous les éléments de mon compte rendu. Ainsi pourrez-vous, en ce qui concerne la façon dont j'ai rempli mon mandat, vous prononcer en parfaite connaissance de cause.

Veuillez agréer, je vous prie, mes chers compatriotes, l'expression de mes plus dévouées sympathies.

LOUIS MARTIN.

Sénateur du Var, Président de la Commission d'organisation départementale et communale, Rapporteur du budget de la Marine.

Le Mauvais Temps

A TOULON

Le mauvais temps qui sévit un peu partout, n'a pas épargné notre région. Dans la nuit du lundi au mardi, la pluie et le vent ont fait rage.

De violentes rafales ont causé de nombreux et importants dégâts en ville. Des palissades ont été arrachées et des cheminées se sont écroulées.

Sur la place de l'ancien hôpital de la marine, des ouvriers d'un échafaudage d'une maison en réparations, se sont abattus sur la chaussée. La pluie, qui a tombé avec une extrême violence, a grossi démesurément les ruisseaux et dans le bas de la ville, les rues furent littéralement inondées.

Sur les quais, le rez de marée atteignait le seuil des magasins et des cafés. Le débarcadère des bateaux de la Seyne, classé par le vent, est venu se coucher le long du quai.

Sur mer, la tempête a empêché toute navigation. Plusieurs embarcations ont subi des avaries sérieuses.

A SAINT-MANDRIER

A Saint-Mandrier, les quais du Centre d'aviation ont été complètement submergés. Un chaland qui était amarré au long du cuirassé « Henri-IV », est parti à la dérive vers les ateliers du Creusot.

Les jetées de la rade ont été littéralement lavées par des vagues énormes.

On ne signale aucun accident grave de personnes.

A HYERES

Par suite de l'orage de la nuit dernière, le grand hangar a déboulé du côté du pont du chemin de fer. Aux Vieux Salins, le pigeonnier du bord de mer a été sérieusement endommagé et des pans de murs se sont écroulés

Hier, les bateaux n'ont pu sortir du port.

Aux quartiers de la Gardine et de la Jetée, la route disparaissait sous les eaux.

A CUERS

Au cours de l'avant-dernière nuit, un orage s'est abattu sur la région. Les éclairs et les tonnerres ont fait rage pendant plusieurs heures, accompagnés d'une pluie diluvienne qui a continué à tomber durant toute la journée, occasionnant de graves dommages à divers immeubles.

L'agriculture a eu particulièrement à souffrir du mauvais temps.

AU GOLFE-JUAN

Une violente tempête d'Est avec pluie, s'est abattue à nouveau, dans la nuit de lundi à mardi, en Méditerranée et sur nos côtes, et a soufflé durant toute la nuit avec une extrême violence. Cette nouvelle tempête nous a amené encore plusieurs grands navires voiliers sur notre rade, où ils sont venus chercher un abri. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la mer est démontée au large et la pluie tombe en abondance. Fort heureusement, on ne nous signale aucun sinistre maritime dans nos parages.

JUSTICE MARITIME

Une Grave Affaire

Nous croyons savoir que le Parquet maritime du Ve arrondissement va être appelé à instruire une affaire particulièrement grave : il s'agirait de tortures infligées à un marin déserteur, dans un port de la mer Intérieure, afin de lui faire révéler certains faits

La chose a été portée à la connaissance du ministre de la marine et d'un parlementaire par un officier qui en eut connaissance au cours de la guerre.

M. Lapeyre, adjoint au maire, et anticlemenciste, m'a fait l'honneur de supporter « mes pitres arguments ». Avec la même courtoisie, j'ai endossé la fougue pléthorique de son « moi » puissant notamment en avant-garde, bien que depuis le XVIIe siècle — et Boileau ! — le moi soit haïssable. Mais l'histoire nous apprend que la jeunesse a de fols emportements, aussi bien ne nous arrêterons-nous qu'aux arguments de celui qui ne veut pas se réduire au rôle de don Quichotte, ce qui d'ailleurs n'est pas chose facile pour qui a compris l'œuvre admirable de Cervantès.

Ainsi donc, M. Clemenceau étant venu dans le Var spécialement pour s'entretenir avec des amis, la municipalité de Toulon anticlemenciste, n'avait pas à se déranger pour aller saluer le chef de l'Etat. C'est là le grand argument de M. Lapeyre qui raisonne par syllogisme.

M. Clemenceau a dit qu'il ne venait serrer la main qu'à ses amis (majeure) ; or, M. Claude, maire de Toulon, et la majorité du conseil ne sont pas de ses amis (mineure) ; donc, la municipalité de Toulon n'a pas à venir lui serrer la main (conclusion).

Et voilà ! Seulement M. l'adjoint Lapeyre a oublié une chose, c'est que devant l'indignation de la population, M. Claude a communiqué une lettre aux journaux le lendemain même du voyage du président. Il y était dit — si vous ne l'avez lu — que le maire de Toulon, respectueux des lois de la civilité puérile et honnête, aurait salué M. Clemenceau, si celui-ci l'avait prévenu de son passage à Toulon.

Il conviendrait tout de même, Monsieur l'adjoint, d'accorder votre lyre et ne pas vous mettre en contradiction avec celui-là même que vous entendez défendre. M. Claude ne dit pas — ou plutôt ne dit plus — je ne veux pas saluer M. Clemenceau. Il dit : « Je l'aurais salué, si... » La population, elle, est moins protocolaire. Et puis elle ne comprend pas que l'on repousse en tant que conseiller général, ce que l'on aurait voulu pouvoir accepter comme maire.

Vous semblez d'ailleurs vous complaire dans la contradiction. La liste présentée par la Section communale, était une liste Ferrero : la métempsycose politique l'a transformée, après la proclamation du scrutin, en liste Claude. Si le Dalloz avait à juger la politique, il qualifierait cette façon de procéder, d'abus de confiance. Le public, lui, l'a seulement stigmatisé sous le nom de municipalité camouflée.

Les gens de bonne foi, ont dit simplement que c'était une indigne « tromperie » et d'autres que c'était une mauvaise action. A-t-on le droit, après avoir fait cela, de vouloir donner aux autres des leçons de droiture ?

Camouflée, c'est en somme la devise que vous pourriez placer, en exergue, sur la porte de la Section communale où s'élabore dans l'atmosphère que vous connaissez, les « combinaisons » que je vous laisse le soin de qualifier. Pour les élections sénatoriales, encore, vous camouflez et votre outsider, M. Fourment, député sortant — et sorti, qui en appelle au suffrage restreint de la condamnation du suffrage universel — n'ose pas se présenter avec l'apostille du Parti, décevante amulette qui ne porte pas bonheur, paraît-il. Il attendra, nous en sommes certain, le résultat du scrutin de dimanche, pour proclamer qu'il est anticlemenciste. Dieu lui, n'est-ce pas Monsieur Lapeyre, camouflons-nous, le moment n'est pas opportun. Et l'on choisit pour candidat, non pas l'anticlemenciste Beaumel, mais l'ancien maire socialiste unifié qui a donné le nom de Clemenceau à une rue de Draguignan. Mais si ce dernier est élu, on criera bien fort qu'il était anticlemenciste, et le tour sera joué.

Convenez donc, que vous êtes malvenu de parler de « maquillage » et de refuser à faire battre un nom propre contre un pseudonyme. Le pseudonyme est chose admise : Voyez Loti, France, Barrère, etc.... et, parmi nos gloires littéraires, Molière, au nom prosaïque de Poquelin, et Arouet dissimulant sa roture sous le nom de M. de Voltaire. Et puisque je parle de vos pères — oh ! — peut-être n'est-il permis de supposer que, publiciste, vous avez quelques fois usé de ce même procédé. D'ailleurs, peu importe. Ce sont les arguments qui valent, n'est-ce pas ?

Vous parlez de jeter votre personne en pâture à l'opinion publique : votre vie privée, comme votre vie politique.

Je ne vous ai pas demandé tant que cela. Vous êtes un excellent et brave garçon. Voulez-vous toute ma pensée : un sincère, mais aussi un naïf. Et croyez-moi, votre personne n'est pas en cause, ce qui ne veut pas dire que la notoriété pour vous ne viendra pas. Ayez seulement patience. Non, je ne vous demande pas tout que vous supposez à cet égard. Je vous ai seulement offert, l'autre jour, de rendre publiques les « combinaisons » qui ont précédé la nomination des adjoints, dont vous êtes, en réunion secrète du conseil municipal de la liste Ferrero... pardon de la liste Claude. Voulez-vous me dire aussi pourquoi vous avez choisi comme membres des comités électoraux de vos candidats aux élections cantonales, des membres du conseil municipal sortant — devenus ainsi, du jour au lendemain, de réactionnaires qu'ils étaient, d'excellents socialistes ?

Et si vous estimez que là n'est pas la question, Monsieur Lapeyre ne rapatriez pas le débat dans ce sens mais à votre seul profit, et souffrez que je demeure dans la pensée des écrivains contemporains du roi Soleil : nos modestes personnes ne sont rien. Les idées seules comptent. Elevons donc le débat ; croyez-moi, nous ne tomberons pas dans le don Quichottisme que vous semblez redouter.

Ayez la force d'amener votre parti à ne point redouter la Clarté, cette clarté qui, suivant le grand Barbusse, doit chasser les ténèbres de nos cerveaux. Et dites-nous si, désavouant le camouflage, vos candidats, M. Fourment en tête, iront à la bataille sénatoriale avec ce qui semble vous tenir lieu de doctrine sociale : l'anticlemencisme !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. — CLAUDE GIROT.

Lancement d'un Aviso

Le Havre, 6 janvier. — Ce matin a été lancé pour la marine française, avec plein succès, l'aviso *Lamoriciere*, faisant partie d'une série de onze avisos commandés à divers chantiers. Le *Lamoriciere* mesure une longueur de 72 mètres et une largeur de 8 mètres 70. La vitesse prévue est de 20 nœuds.

fit un brillant avenir.

Dans la Police. — M. Jaubourg, commissaire de police du 5e arrondissement, est parti au tableau d'avancement et présenté pour la première classe.

Nous adressons nos vives félicitations à ce sympathique fonctionnaire dont les rapports avec la presse ont toujours été empreints de la plus franche cordialité.

La robe et l'imperméable volés. — Habitant rue de l'Unité, 4, Mlle Bastiani-Henriette, attendait en temps ordinaire, à une patère située derrière la porte d'entrée de ses appartements, son imperméable. La pluie tombant en abondance, Mlle Bastianelli voulut revêtir ce précieux vêtement mais ce dernier avait disparu, de même qu'une robe qui se trouvait pendue auprès de lui.

Fort en peine pour indiquer au commissaire de police quel pouvait être le voleur, Mlle Bastianelli a déposé cependant une plainte au bureau de police du 2e arrondissement.

Amicale des Enfants de Bretagne. — La matinée que donnait dimanche l'Amicale, eut un plein succès. Pendant que les couples tourbillonnaient, un apéritif d'honneur, offert par M. Beiller, patron des Cent Couverts, réunissait le conseil d'administration avec leurs invités : MM. Coulomb, 1er adjoint ; Filliat, conseiller municipal du quartier ; Reynaud, président de la Fauvette et Cantine de Claret ; Rameil, secrétaire. Des discours ayant trait à la bonne harmonie et à la prospérité des deux sociétés humanitaires furent prononcés par MM. Le Page, président ; Coulomb, Filliat, Dufour et Reynaud. Tous ont été chaleureusement applaudis. A 18 heures, un concert fut organisé par M. Mignon ; se firent applaudir : Mlles Monellic, Richard ; Mme Jeanne ; MM. Jouven, Boyer, Riou, Prevost frères, Fousse, Chariot Cornec, Rigal. Merci et félicitations à tous.

Jeudi 8 courant, réunion du bureau chez Mme Durand, boulevard de Strasbourg.

Les impôts sur les bénéfices commerciaux. — Le Syndicat des épiciers nous communique la lettre suivante qu'il adresse à M. le préfet du Var :

Nous avons l'honneur de vous exposer les faits suivants : Par suite de la concurrence déloyale que nous fait la coopérative « Guerre et Marine », contre les prix de laquelle nous ne pouvons pas lutter à cause des privilèges dont elle jouit, nos recettes en 1919 s'en trouvent fortement affectées ainsi que notre pourcentage.

Notre syndicat vient vous demander, M. le préfet, par économie de temps pour nous et pour la direction des Contributions, de vouloir bien déléguer auprès de nous un inspecteur avec lequel, un jour qu'il lui plaira, une commission désignée par nous lui exposerait la question des déclarations concernant l'impôt sur le revenu et les bénéfices commerciaux pour 1919 ; car, il va sans dire, que la « Guerre et Marine » faisant une recette de 15 à 20.000 francs par jour, nous avons des épiciers dont les recettes ont baissé de 50 %. Leurs déclarations pourraient paraître inconcevables. De plus, le coefficient de 12 % paraissant avoir été pris pour base en 1918, serait arbitraire et injuste en 1919, beaucoup d'épiciers dont le 15 % attribué officiellement sur une recette déterminée leur permettrait de vivre. Cette recette ayant baissé de 50 %, ce pourcentage les conduirait à la ruine. Ils sont dans l'impossibilité de payer l'impôt avec ce coefficient comme base.

MOKA DES CHARTREUX

La plus ancienne marque de chicorée

Syndicat d'Initiative. — Le Syndicat d'Initiative s'est donné comme tâche d'appeler l'attention des étrangers sur Toulon comme ville de tourisme, de leur faire connaître et apprécier les beautés de son site, de sa rade et de ses environs, trop peu connus, hélas ! des habitants eux-mêmes. Chaque visiteur étranger qui séjourne pendant quelque temps dans une ville, contribue à sa prospérité et à son développement ; aussi faut-il l'attirer, l'y retenir et faire en sorte qu'il emporte une impression favorable de son séjour.

Le Syndicat d'Initiative, sachant combien ont d'attraits toutes les manifestations sportives, a songé à doter Toulon d'une course pédestre annuelle — l'ascension du Faron — qui serait courue dans les premiers jours d'avril. Afin que cette course puisse avoir lieu dès cette année, le Syndicat d'Initiative convoquera très prochainement, non seulement les membres de son conseil d'administration, mais aussi les présidents des sociétés sportives, de préparation militaire et les professeurs d'éducation physique brevetés. — Le secrétaire général : A.-J. PARES.

Quel est cet enfant ? — Le jeune Luigi Jean, 12 ans, et, vers 3 heures du matin, sur le quai du Port, lorsqu'il fut appréhendé par des agents de police effectuant une ronde en ces parages. Comme il ne put indiquer son domicile et qu'il n'était possesseur d'aucun papier d'identité, le jeune Luigi a été conduit au poste, pour examen de situation.

Nos confrères. — Le sixième numéro de « L'Instituteur » vient de paraître, de plus en plus intéressant et d'une très vive actualité.

Bibliothèque Populaire du 1er Canton. — Dons de Livres.

De M. Fiès. « Fifine et Céline » et « Rose de Mai », par Mme Ory. « Marcelle », par Jacquard. « Les Enfants Célèbres », par Victor Delcroix. « La Jeune Sibérienne », par Xavier de Maistre. « Une Gerbe d'Histoire », par Marie Frane. « Aventures du Cousin Jacques », par Just Girard. « Primevère », par Marie Orfeux. « Les Deux Sœurs de Lait », par G. Vallat. « Le Buvard de Suzette », par Mlle Blanche Loschasier. « Nouvelle Méthode », par Jules Rahn. « Les Récits de Mlle Esther », par André Valdès. « La Fille du Brahmane », par Delauney du Dezert. « L'Hirondelle », par Mme Julie Lavergne. « Jeanne et Marie », par Bauguard « Guides des Touristes à travers la France », 6 volumes.

De Mlle Blabor : « Une Poupée », par Mme de Ville-Marche. « Contes à Madeleine », par Mme Reberville. « Viviane la Vaillante », par Mme Sophie Castelan. « L'Orpheline de Moscou », par Mme Wallez. « Cigale ou Fourmi », par Marthe Berlin. « Marguerite et Daisy »,